

Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 24 juillet 2025

La réunion du conseil municipal a eu lieu sous la présidence du Maire Mme BRUNET Yvette, étaient présents :

Mme BRUNET Yvette, Mr HOCDE Bruno 1er adjoint, Mr GRACA Antonio 2^{ème} Adjoint, Mme VESCO Béatrice 3^{ème} adjoint, Mr GEFFRIN Jonathan, Mr MOGIS Francis, Mme PREVOT Christine, Mr BRUNET Claude, Mr SIEBENHAAR Paul

Formant la majorité des membres en exercice

A été élu Secrétaire de séance – Mr HOCDE Bruno

Le Maire informe l'assemblée de l'enregistrement de la séance.

Début de séance - ...19H00....

ORDRE DU JOUR :

- Délibération pour finaliser la vente du terrain de la Mairie à Mr SIEBENHAAR
- Délibération pour l'octroi d'une subvention auprès de GPSEO
- Délibération pour installation de bornes électriques
- Questions diverses

Délibération pour finaliser la vente du terrain de la Mairie à Mr SIEBENHAAR

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération pour l'octroi d'une subvention auprès de GPSEO

Cette demande de subvention concerne un devis complémentaire pour les travaux d'aménagement des berges de la seine.

5 VOTES POUR

1 VOTE CONTRE

3 ABSTENTIONS

Mme VESCO Béatrice demande de refaire le vote, Mr HOCDE Bruno secrétaire de séance lui indique que ce n'est pas possible.



Délibération pour installation de bornes électriques

Le Maire nous annonce que pour la mise en place de bornes électriques il n'y a pas besoin de délibération.

Le Maire nous informe que les travaux d'installation sont à la charge de GPSEO, l'emplacement choisit par l'équipe municipale serait située sur le parking de la Mairie près du transformateur.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire nous annonce que GPSEO à matérialiser une place handicapée en face le numéro 79 suite à une demande d'une personne handicapée habitant au 81. Cette place ne répond pas aux normes en vigueur pour les personnes en situation de handicap.

Mme VESCO BEATRICE nous informe d'une réflexion concernant la création d'un Facebook Mairie de Rolleboise

Mr MOGIS FRANCIS responsable de la salle polyvalente nous informe que la chambre froide de la salle polyvalente est hors service après le passage de l'entreprise LOCO CONCEPT.

Pour l'achat d'une nouvelle chambre froide le budget se situe autour des 5000 euros. Une délibération pour l'achat d'une nouvelle chambre froide sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Mr ANTONIO GRACA nous informe qu'aucune entreprise ne veut reprendre le contrat de maintenance de la pompe à chaleur pour le bâtiment de la Mairie.

L'entreprise LUGNE sera reconduite pour une année.

Intervention de Mr GEFFRIN JONATHAN demande des explications concernant le non-respect des normes PMR suite aux travaux :

Trottoirs Route de la CORNICHE

Terrain de boules Route Nationale

Cimetière création du jardin du souvenir

Réponse de Mr GRACA Antonio :

Concernant les trottoirs route de la Corniche c'est GPSEO responsable des travaux.



Concernant le terrain de boules, l'entreprise devrait revenir pour la mise aux normes.

Concernant le cimetière la création du jardin du souvenir, pas de réponse.

Mr JONATHAN GEFFRIN demande des explications concernant la fausse information pour la délibération des subventions pour les travaux de la salle polyvalente lors du conseil municipal le mardi 24 juin 2025, Mr Antonio Graca 2ème Adjoint avait certifié que les devis concernant les travaux de rénovation de la salle polyvalente avaient été choisis par INGENIERY (organisme dépendant du département pour venir en aide aux communes dans le domaine des travaux).

Il s'avère après renseignement pris auprès de l'organisme INGENIERY que les devis ont été choisis par Mr GRACA ANTONIO lui-même, Mr GEFFRIN Jonathan demande pourquoi un tel mensonge sur ce sujet.

Mr GEFFRIN Jonathan précise que le Maire était au courant du choix des entreprises par Mr GRACA Antonio, car un document reprenant le nom des entreprises pour le montage des demandes des subventions transmis par INGENIERY a été signé par le Maire le 07 avril 2025 sans délibération du conseil municipal alors que cette mention est prévue sur le document avant validation.

Mr GRACA Antonio présente ses excuses et argumente sur le fait qu'il ne savait pas.

Mme le Maire interpelle Mr Francis MOGIS sur le fait suivant :

Une personne s'est présentée en Mairie pour voir le Maire, afin de dénoncer Mr Francis MOGIS concernant des propos négatifs sur la Mairie, à la limite de la délation.

Mr Francis MOGIS répond que ses propos n'étaient que de l'information, plusieurs conseillers le soutiennent dans son explication.

Mme VESCO Béatrice remet à chaque membre de l'Equipe municipale un document concernant une information juridique concernant les commandes publiques.

Mr GRACA Antonio nous informe avoir déposée une main courante à la Gendarmerie pour harcèlement moral au sein de la Mairie.

La séance est levée à ...20H33



Le Secrétaire : Mr Hocdé Bruno

La Présidente : Mme Brunet Yvette

Mme VESCO BEATRICE

Mme PREVOT CHRISTINE

Mr GEFFRIN JONATHAN

Mr SIEBENHAAR PAUL

Mr BRUNET CLAUDE

Mr HOCDE BRUNO

Mr MOGIS FRANCIS

